

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

TROISIEME CONFERENCE REGIONALE DE STATISTICIENS

Port-Vila, Nouvelles-Hébrides, 15 - 19 novembre 1976

RAPPORT

Nouméa, Nouvelle-Calédonie

Janvier 1977

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Introduction	1
II. Ordre du jour	2
III. Liste des participants	3 - 5
IV. Résumé des débats	6 - 16
V. Recommandations	17 - 18
 ANNEXES	
I. Liste des documents de travail présentés à la Conférence	19 - 20
II. a) Allocution d'ouverture par M. J.S. Champion, Commissaire-Résident britannique aux Nouvelles-Hébrides	21 - 22
II. b) Message du Dr E. Macu Selato, Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud	23 - 24

I - INTRODUCTION

La Troisième Conférence régionale de statisticiens organisée par la Commission du Pacifique Sud s'est tenue à Port-Vila (Nouvelles-Hébrides) du 15 au 19 novembre 1976. Elle regroupait des représentants de huit pays et territoires insulaires de la région, à savoir : Fidji, les Iles Gilbert, Niue, la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon et le Samoa-Occidental. Etaient également présents des observateurs du Bureau de coopération économique du Pacifique Sud (SPEC), de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), de l'Equipe multinationale interdisciplinaire de conseillers des Nations Unies pour le développement dans le Pacifique Sud (UNDAT), du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), de l'Organisation internationale du travail (OIT), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi que de la Nouvelle-Zélande.

La Conférence a été ouverte officiellement par M. J.S. Champion, Commissaire-Résident britannique, qui a pris également la parole au nom de M. R. Gauger, Commissaire-Résident de France aux Nouvelles-Hébrides. Ce dernier, dans l'impossibilité de participer personnellement à la Conférence, était représenté par M. J. Negri. [L'allocution de M. J.S. Champion, ainsi qu'un message du Secrétaire général de la Commission du Pacifique Sud, le Dr E. Macu Salato, sont reproduits à l'annexe II].

M. F.E. Betham (Samoa-Occidental) a été élu président et M. B.C. Hanslow (Nouvelles-Hébrides) vice-président. Un comité de rédaction composé de MM. H.M. Barton (UNDAT), S.M. Kalauni (Niue) et C.A. MacFadden (Iles Salomon) a été constitué. Il a été décidé de désigner chaque jour un rapporteur chargé de consigner les débats de la Conférence et d'en établir un résumé.

II - ORDRE DU JOUR

1. Suite donnée aux recommandations de la Deuxième Conférence régionale de statisticiens (1974) et de la Conférence régionale sur l'organisation des recensements (1975).
 2. L'actualité technique - Récapitulation des réalisations récentes, actuelles ou prévues dans la région.
 3. Législation et organisation, y compris leurs rapports avec l'intégration des systèmes statistiques.
 4. Les campagnes de recensement en 1976 et les réalisations dans le domaine démographique.
 5. Recrutement, formation à la statistique et moyens de retenir le personnel dans le Pacifique Sud.
 6. Coordination des besoins statistiques des organisations internationales.
 7. Traitement des données - Les besoins.
 8. Ordre de priorité pour la réalisation de statistiques particulières.
 9. Normalisation de la classification des statistiques du commerce international.
 10. Développement des services régionaux de statistique.
 11. Autres questions.
 12. Adoption du rapport de la Conférence.
-

III - LISTE DES PARTICIPANTS

Fidji

M. R.N. Lodhia
Acting Government Statistician
Bureau of Statistics
P.O. Box 2221
SUVA

Iles Gilbert

M. R. Betaia
Assistant Secretary (Statistics)
Ministry of Finance
BAIRIKI, Tarawa

Niue

M. S.M. Kalauni
Secretary for Justice, Land Affairs
and Survey
P.O. Box 77
ALOFI

Nouvelle-Calédonie

M. J.-P. Colliez
Adjoint au Chef du Service
de la statistique
B.P. 823
NOUMEA

Nouvelles-Hébrides

M. B.C. Hanslow
Statisticien du Condominium
PORT-VILA

M. G. Chenais
Statisticien adjoint
Bureau de la statistique du Condominium
PORT-VILA

M. C. Pierce
Statisticien adjoint
Bureau de la statistique du Condominium
PORT-VILA

Papouasie-Nouvelle-Guinée

M. R.W. Fergie
Statistician
Bureau of Statistics
Wardstrip P.O.
WAIGANI

Iles Salomon

M. C.A. MacFadden
Government Statistician
Statistical Office
HONIARA

Samoa-Occidental

M. F.E. Betham
Government Statistician
Department of Statistics
P.O. Box 1551
APIA

OBSERVATEURS

Bureau de coopération
économique du Pacifique
Sud (SPEC)

M. E. Blakelock
Junior Economist
South Pacific Bureau for Economic
Co-operation
P.O. Box 856
SUVA, Fidji

Commission économique et
sociale des Nations Unies
pour l'Asie et le Pacifi-
que (CESAP)

M. M.A. Sahib
Economiste
Division des statistiques
Commission économique et sociale des
Nations Unies pour l'Asie et le
Pacifique (CESAP)
UN Building
Rajamnern Avenue
BANGKOK, Thaïlande

Equipe multinationale inter-
disciplinaire de conseillers
des Nations Unies pour le
développement dans le Paci-
fique Sud (UNDAT)

M. H.M. Barton
Statisticien
UNDAT
P.O. Box 694
SUVA, Fidji

Nouvelle-Zélande

M. S. Kuzmicich
Assistant Government Statistician
Department of Statistics
Private Bag
WELLINGTON

Organisation internationale
du travail (OIT)

M. B.A. Perez
Statisticien régional (Asie-Pacifique)
Bureau régional de l'OIT pour l'Asie
P.O. Box 1759
BANGKOK, Thaïlande

Organisation mondiale de
la santé (OMS)
Fonds des Nations Unies pour
les activités en matière de
population (FNUAP)

Dr D. Macfadyen
Chef de l'équipe OMS
Projet de développement des
services de santé
PORT-VILA, Nouvelles-Hébrides

SECRETARIAT GENERAL
DE LA COMMISSION DU
PACIFIQUE SUD

M. P.W. Hodgkinson
(Directeur de la Conférence)
Statisticien attaché à la
Commission du Pacifique Sud
B.P. D5
NOUMEA CEDEX
Nouvelle-Calédonie

M. K. Groenewegen
Démographe

Mlle M. Couëdic
Interprète

M. D. Shearer
Interprète

Mlle M. Rieffel
Traductrice

Mme J. Rivers
Secrétaire

IV - RESUME DES DEBATS

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIEME CONFERENCE REGIONALE DE STATISTICIENS (1974) ET DE LA CONFERENCE REGIONALE SUR L'ORGANISATION DES RECENSEMENTS (1975)

1. La Conférence note avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de 1974. Les points suivants sont relevés en particulier :

- Conformément aux recommandations, une conférence sur l'organisation des recensements a été organisée en mars 1975.
- Les statistiques du commerce extérieur ont été sensiblement améliorées (Pour plus de détail, cf. le point 9 de l'ordre du jour).
- Les deux nouveaux postes qu'il avait été recommandé d'adjoindre au service statistique de la Commission, à savoir ceux de spécialiste de la formation statistique et d'un assistant de recherche, sont maintenant créés.
- La coopération avec d'autres organismes régionaux, notamment la CESAP, s'est développée. A cet égard, la CPS assurera désormais la coordination des visites des conseillers régionaux de la CESAP dans le Pacifique.
- La Troisième Conférence régionale a été organisée dans les délais prévus, précédant immédiatement la réunion de 1976 du Comité de la statistique de la CESAP.

2. La Conférence note, d'autre part, que la mise en oeuvre des propositions de la Conférence régionale de 1975 sur l'organisation des recensements a progressé. Il est relevé à cet égard que :

- le répertoire des institutions offrant une aide dans le domaine de la démographie a déjà été établi par les soins du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, qui le remet à jour à intervalles réguliers;
- les questionnaires et documents concernant les recensements qui se sont tenus dans la région en 1976 sont communiqués aux autres pays de la région;
- des mesures sont prises pour assurer une meilleure normalisation des rubriques, définitions et classifications en matière de recensements.

Il est suggéré de poursuivre cette action en vue des recensements de 1980, en procédant notamment à une analyse sérieuse des résultats des recensements de 1976, en constituant des groupes de travail et en convoquant une conférence sur l'organisation des recensements.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : L'ACTUALITE TECHNIQUE - RECAPITULATION DES REALISATIONS RECENTES, ACTUELLES OU PREVUES DANS LA REGION

3. Les délégués font rapport sur les activités récentes et les plans concourant au développement de leurs services statistiques.
4. Plusieurs pays de la région s'emploient actuellement à réorganiser ces services. Le contrôle central des activités est généralement maintenu. Dans certains cas, des "antennes" techniques sont créées dans d'autres services et ministères sous le contrôle du Bureau central de la statistique. L'un des pays a adopté une nouvelle législation réglementant le recueil et la diffusion des données; un autre se prépare à refondre les lois qui régissent actuellement le recueil des données pour donner aux statisticiens un mandat précis.
5. La Conférence prend acte du développement considérable des activités dans le domaine des statistiques démographiques. Plusieurs pays font savoir qu'ils ont adopté de nouvelles formes d'enregistrement des faits d'état civil ou modifié les anciens en vue d'améliorer la collecte et la colligation des statistiques en la matière et d'en assurer la présentation en temps voulu.
6. La Conférence se félicite de savoir que plusieurs pays effectuent ou envisagent d'effectuer des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages dans le but essentiel d'établir une nouvelle pondération de l'indice des prix de détail. La réalisation à d'autres fins de certaines enquêtes sur les ménages, y compris la création d'équipes permanentes d'enquêteurs travaillant sur le terrain est évoquée.
7. Le tourisme jouant un rôle important dans l'économie de nombreux pays de la région, la Conférence note avec satisfaction les améliorations qui ont été apportées dans ce domaine au plan statistique (cartes d'immigration plus détaillées, enquêtes sur les dépenses des touristes, etc.). Bien qu'on n'ait pas encore publié de rapports à ce sujet, la Conférence estime qu'il s'agit d'une heureuse initiative.
8. La Conférence apprend avec intérêt que les enquêtes sur l'emploi, les entreprises commerciales, la production industrielle, etc. commencent à se généraliser et à devenir de plus en plus régulières. Les enquêtes dans le domaine social prennent aussi de l'importance et, dans certains cas, on se préoccupe d'améliorer la qualité des statistiques médicales, scolaires et sociales. Des recensements sur le logement et l'agriculture sont aussi prévus d'ici un an ou deux.
9. Parmi les autres domaines d'importance qui retiennent l'attention, il convient de citer les statistiques commerciales et la formation. Ces points seront traités plus loin.
10. En revanche, la Conférence note avec une certaine préoccupation l'absence de plans à long terme pour le développement des statistiques dans les pays de la région et fait valoir qu'une bonne planification permettrait d'obtenir de meilleurs résultats. Elle constate d'autre part que les progrès sont freinés par le manque de soutien financier.

11. La Conférence entend avec intérêt les exposés des représentants des organisations internationales sur leurs activités régionales. Elle se félicite des services consultatifs que fournissent ces organisations dans les domaines économique, social et démographique ainsi qu'en matière de traitement des données et invite instamment la CPS à assurer une bonne coordination des actions des conseillers envoyés dans la région afin de tirer le meilleur parti de leurs missions qui sont généralement coûteuses étant donné l'éloignement relatif de l'Océanie.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : LEGISLATION ET ORGANISATION, Y COMPRIS LEURS RAPPORTS AVEC L'INTEGRATION DES SYSTEMES STATISTIQUES

12. La Conférence interprète cette question dans son sens le plus large, c'est-à-dire comme recouvrant l'évaluation du rôle d'un service statistique, ainsi que le cadre législatif et organique, le personnel, les installations, les normes, etc. nécessaires pour assurer ce rôle.

13. La raison d'être d'une législation et d'un cadre organique est avant tout de garantir que les diverses administrations concernées fournissent leurs prestations de manière efficace et rationnelle. Il importe qu'elles exercent leur droit de recueillir des renseignements statistiques en respectant non seulement les normes techniques voulues mais aussi le caractère confidentiel de l'information et l'obligation d'importuner le moins possible les personnes interrogées, autrement dit les droits du public.

14. Les débats se concentrent sur la nécessité pour le Bureau central de statistique de contrôler les normes techniques tout en encourageant d'autres services à recourir plus largement aux statistiques et à instituer leur propre système dans ce domaine.

15. L'on convient qu'il est particulièrement important dans cette région de promouvoir activement le développement de services de ce genre, car les administrations sont souvent peu portées à consacrer du temps et des ressources à la mise sur pied des systèmes statistiques sur lesquels fonder leur planification et leurs décisions. Il est donc préconisé que la législation et l'organisation soulignent le rôle du Bureau central de la statistique à cet égard. Il faut que les pouvoirs publics soient en effet pleinement conscients du fait qu'il appartient à ce Bureau central de relever le niveau des normes statistiques. Les services officiels devraient donc éviter de travailler isolément et rechercher au contraire les conseils et l'aide des statisticiens.

16. Un long débat s'engage sur l'obligation qui incombe aux pouvoirs publics de laisser les statisticiens mener leur tâche de manière à conserver intacte la confiance du public dans l'intégrité professionnelle du service statistique, faute de quoi un tel service ne saurait fonctionner valablement.

17. La Conférence appuie sans réserve les principes fondamentaux de la collecte d'informations statistiques, à savoir l'autorité légale que détient le statisticien d'exiger des renseignements et le devoir absolu qu'il a de respecter le caractère confidentiel du renseignement ainsi fourni. Il importe d'observer ces principes pour s'assurer la coopération du public et être sûr de l'exactitude des renseignements.

18. La Conférence reconnaît qu'il peut y avoir intérêt, dans certains cas, à prévoir des opérations conjointes de la part des services statistiques et administratifs, tout ou partie des renseignements fournis étant alors mis à la disposition des deux. Il se peut toutefois aussi, en pareil cas, que la qualité des statistiques fournies ou la réputation d'intégrité du statisticien auprès du public soient compromises (on cite à ce propos l'exemple des listes électorales qui sont établies à partir de listes confidentielles de recensement de population). La décision concernant des opérations de ce genre doit donc appartenir au seul statisticien officiel et le public doit être dûment informé par avance du caractère confidentiel de l'opération et être en droit de refuser sa participation.

19. Certains délégués faisant état de graves difficultés au sujet de ce qui précède :

Recommandation N° 1

La Conférence recommande vivement

que la législation en matière de statistique contienne les dispositions suivantes :

- a) les renseignements fournis à titre obligatoire à des fins statistiques uniquement ont un caractère confidentiel et toute dérogation à cet égard n'est possible qu'avec l'assentiment écrit de l'intéressé;
- b) le statisticien doit être libre de refuser de mener une opération ou d'y collaborer s'il estime qu'elle ne remplit pas les conditions fondamentales nécessaires pour obtenir des statistiques fiables et maintenir la confiance du public dans l'intégrité du service de la statistique.

20. La Commission du Pacifique Sud est invitée à prendre note d'une suggestion selon laquelle il conviendrait de consacrer une réunion à un examen plus approfondi de cette question.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : LES CAMPAGNES DE RECENSEMENT EN 1976 ET LES REALISATIONS DANS LE DOMAINE DEMOGRAPHIQUE

21. Le Secrétariat général fait rapport à la Conférence sur les huit recensements qui avaient été prévus dans la région pour 1976. Un certain degré de normalisation a été réalisé et il est possible qu'un questionnaire-type puisse être conçu à partir de l'expérience ainsi acquise.

22. Les délégués nationaux décrivent les opérations de recensement qui se sont déroulées dans leur pays et évoque les problèmes qu'ils ont rencontrés. Les risques qui existent à vouloir combiner des opérations de recensement avec la collecte de renseignements destinés à d'autres fins (élections, fisc, service militaire, par exemple) sont à nouveau soulignés. Des pratiques de ce genre, qui ont été tentées dans des pays africains au détriment des résultats du recensement, sont citées à titre d'exemple.

23. Il est souligné que la publication des résultats d'un recensement sous forme de tableaux devrait être accompagnée ou suivie d'un rapport faisant une analyse critique des méthodes utilisées. De tels rapports devraient également examiner les résultats du recensement en vue de déterminer les distorsions éventuelles des données et fournir des estimations des indicateurs et des tendances démographiques et socio-économiques. Il conviendrait aussi de dégager les conséquences de ces résultats pour la planification du développement national.

24. Les avantages et les inconvénients de la double visite à laquelle les pays du Pacifique ont traditionnellement recours pour leurs dénombrements sont abordés, plusieurs délégués estimant qu'il serait sans doute préférable de se limiter à une visite unique. Le démographe de la Commission du Pacifique Sud offre de rédiger à ce sujet une communication qui sera diffusée aux statisticiens de la région.

25. La Conférence se déclare d'accord en principe sur la proposition visant à rendre comparables et complémentaires les résultats des recensements de la population et du logement et ceux des recensements agricoles, dont il est question dans le document de la Commission de statistique intitulé "Statistiques sociales et démographiques - Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1980", qui a été diffusé. La Conférence demande que les renseignements et la documentation sur l'évolution de la situation dans ce domaine soient communiqués aux statisticiens de toute la région.

Démographie

26. La nécessité d'améliorer les statistiques sur les faits d'état civil et sur les migrations est examinée. Dans de nombreux pays, ce domaine particulier est relativement peu développé. Il est reconnu que le concours de la Commission du Pacifique Sud est particulièrement nécessaire en la matière.

27. La Conférence reconnaît que l'analyse des résultats des recensements, ainsi que des conseils et une aide ayant pour objet de résoudre les problèmes des administrations de la région, grâce à des données démographiques, s'imposent de toute urgence. Elle estime, à cet égard, que tout devrait être mis en oeuvre pour développer le service démographique actuel de la Commission du Pacifique Sud.

Recommandation N° 2

La Conférence note avec préoccupation la faible priorité qui est accordée aux services démographiques de la CPS dans le programme de travail de 1977 de la Commission et recommande très vivement que ces services soient maintenus et même élargis. Elle rappelle 1) que la plupart des pays de la région connaissent de sérieux problèmes liés à la croissance et aux mouvements de la population et dépendent largement des recensements et des enquêtes démographiques pour suivre ces mouvements; 2) qu'ils sont fortement tributaires des services du démographe de la CPS ainsi que des autres organismes fournissant conseils et aide techniques pour la conception et l'organisation de recensements de population, d'enquêtes et d'autres services démographiques, ainsi que pour l'analyse des résultats obtenus; 3) qu'ils préfèrent nettement que ces prestations soient assurées de manière suivie au sein de la région, estimant que c'est à la Commission qu'il appartiendrait de le faire, en travaillant directement pour les pays de la région.

28. Il est souligné, d'autre part, que les travaux actuels de préparation du programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1980 exigent que les pays de la région puissent recourir en permanence à de tels services.

29. La Conférence juge intéressant le projet envisagé par le FNUAP sur les migrations, mais pense qu'il serait préférable d'adjoindre au démographe un assistant généraliste plutôt qu'un agent spécialisé uniquement dans les questions de migration.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RECRUTEMENT, FORMATION A LA STATISTIQUE ET MOYENS DE RETENIR LE PERSONNEL DANS LE PACIFIQUE SUD

30. Les problèmes de formation retiennent toute l'attention des participants. Ces derniers se félicitent d'apprendre qu'il a été possible de recruter un spécialiste de la formation statistique qui se chargera de l'initiation technique du personnel auxiliaire et remercient le Gouvernement néo-zélandais de financer ce projet.

31. La Conférence entend avec intérêt un exposé sur le programme de formation envisagée. Il est prévu de reprendre les fiches d'enseignement de la CESAP qui ont été utilisées récemment à Port Moresby pour le cours de l'Institut asiatique de statistique en les adaptant au niveau généralement peu élevé des pays du Pacifique dans ce domaine; il s'agira d'un exercice à temps partiel qui portera sur six à huit semaines. On espère qu'il sera possible de prévoir quatre cours par an dans des pays différents. Les notes ayant servi aux conférences, une fois révisées, seront réunies en un recueil et pourront être utilisées par le spécialiste de la formation ou mises à la disposition des pays qui seraient désireux de les utiliser pour leurs propres besoins.

32. Le programme des cours spécialisés destinés aux agents des cadres supérieurs est également exposé. Deux cours de cette nature, l'un sur les statistiques agricoles et l'autre sur la comptabilité nationale ont déjà eu lieu; un troisième, sur la balance des paiements, doit suivre immédiatement la présente Conférence.

33. Les participants à la Conférence abordent un troisième aspect de la formation qu'assure la CPS dans le domaine de la démographie. Il est rappelé que la formation à l'échelon moyen a donné de bons résultats dans le passé et sera poursuivie. La formation destinée aux agents techniques sera désormais assurée par le nouveau spécialiste en la matière ou par le conseiller en migration si ce poste est effectivement créé.

Recommandation N° 3

La Conférence appuie les programmes de formation de la CPS sous leur triple aspect et recommande que ces activités soient poursuivies et envisagées en étroite collaboration avec l'Institut asiatique de statistique.

34. Une formule de cours par correspondance pourrait aussi présenter de l'intérêt. On pourrait les envisager à temps partiel, répartis sur un certain nombre d'années, et comportant une formation spécialisée dans différentes disciplines. Il est relevé que l'Office du recensement des Etats-Unis organise ce genre de cours dans le cadre de son Programme statistique international.

35. D'autres possibilités de formation sont encore évoquées : les cours de niveaux moyen et supérieur de l'Institut asiatique de statistique (Tokyo), les cours de niveau inférieur du Centre international d'enseignement de la statistique (Calcutta) et enfin les possibilités que la CESAP pourra peut-être offrir aux participants francophones. La Conférence se félicite des efforts qui sont déployés pour assurer une formation professionnelle mieux appropriée dans les universités et les établissements de la région et des environs.

36. Les débats s'orientent ensuite sur la question de la formation en cours d'emploi. Il en ressort notamment qu'il est souhaitable de procéder à des échanges de personnel avec d'autres pays et de faire participer les agents à des travaux statistiques spéciaux d'autres pays et territoires (recensements de population, par exemple).

Recommandation N° 4

La Conférence recommande d'accorder une priorité de rang élevé à la formation d'agents et de spécialistes grâce à la formule des détachements et des échanges de personnels entre services statistiques de la région. Elle reconnaît l'intérêt de subventions de la CPS à cet égard et invite la Commission à envisager de réserver une partie de ces subventions auxdits échanges.

37. Il est signalé, d'autre part, que les Pays-Bas accordent des bourses à cet effet par l'intermédiaire de la CESAP, mais on précise qu'elles sont réservées à la "formation d'instructeurs". La Commission du Pacifique Sud est invitée à demander au Gouvernement néerlandais, par l'intermédiaire de la CESAP, que cette condition soit assouplie en ce qui concerne les pays océaniques pour lesquels la simple acquisition de connaissances, sans élément de formation, représente déjà un progrès considérable.

38. Indépendamment de ce qui précède, la Conférence prend acte des possibilités qui s'offrent dans le cadre du nouveau système de coopération technique entre pays en voie de développement qui fonctionne avec des crédits du PNUD.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : COORDINATION DES BESOINS STATISTIQUES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

39. Sans méconnaître les difficultés qu'éprouvent les gouvernements territoriaux et insulaires à répondre aux demandes de renseignements statistiques émanant des organisations internationales, la Conférence souligne l'importance d'une coopération plus étroite. Rappelant d'autre part les circuits d'acheminement des demandes utilisés dans le passé, elle estime qu'il faudrait prévoir des voies plus directes passant par les bureaux nationaux de statistique des pays interrogés.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : TRAITEMENT DES DONNEES - LES BESOINS

40. La Conférence observe avec intérêt la démonstration faite par les délégués des Nouvelles-Hébrides de l'utilisation d'une trieuse simple de cartes à perforation marginale et conclut que ce matériel pourrait présenter de l'intérêt pour les petits pays et territoires de la région car il permet de trier rapidement et à relativement peu de frais les données en matière de migration, de commerce, etc.

41. La Conférence constate avec plaisir les améliorations intervenues depuis la Conférence précédente de statisticiens en ce qui concerne le nombre de services de traitement automatique des données de la région. Elle se félicite de l'aide que les centres officiels de traitement de Fidji et de Nouvelle-Calédonie, ainsi que le service néo-zélandais de la statistique offrent aux petits pays et territoires. Des prestations analogues sont offertes par la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique. La Conférence note d'autre part avec intérêt qu'en 1977 cette dernière organisation sera en mesure de mettre à la disposition de la région un spécialiste du système COCENTS et un conseiller en traitement automatique de l'information, et qu'elle organisera vers le mois d'août 1977 des journées d'étude sur le tri électronique des recensements et des enquêtes.

42. La Conférence estime que vu l'augmentation du nombre d'ordinateurs dans la région, la création d'un centre régional de services électroniques à la Commission du Pacifique Sud ne se justifie plus. Toutefois, elle estime que la Commission devrait aider les pays dans leurs problèmes de traitement de l'information en leur facilitant les contacts avec les centres d'ordinateurs existants, en leur fournissant le logiciel et en leur garantissant des services de coordination. Le représentant de la CESAP est invité à examiner la possibilité de financer une réunion de cadres des centres d'ordinateurs et de statisticiens participant étroitement au traitement automatique des données; une telle réunion leur donnerait en effet la possibilité de trouver des solutions aux problèmes communs et de coordonner leurs activités, ce qui améliorerait la qualité des services de la région.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : ORDRE DE PRIORITE POUR LA REALISATION DE
STATISTIQUES PARTICULIERES

43. Les délégués profitent de l'examen de ce point de l'ordre du jour pour discuter de la priorité accordée aux divers domaines. La nécessité de développer les indicateurs sociaux et les statistiques rurales est soulignée.

44. Les participants abordent ensuite la question des méthodes que les statisticiens peuvent utiliser pour établir un ordre de priorité. Il paraît généralement souhaitable de rechercher des contacts plus étroits avec l'utilisateur, soit directement, soit par l'intermédiaire de comités consultatifs, formule qui a l'avantage d'aider les services statistiques à établir des priorités et en même temps de tenir les usagers au courant de la situation.

45. Les enquêtes par correspondance auprès des destinataires de publications statistiques, leur demandant leurs commentaires et critiques sur les données contenues dans ces publications ont connu des succès divers tout en se révélant dans certains cas de la plus grande utilité.

Recommandation N° 5

La Conférence recommande que le développement des services statistiques se fasse en fonction des programmes établis d'après les besoins estimés et des priorités fixées grâce à des contacts permanents avec un grand nombre d'utilisateurs de statistiques. De tels contacts seront facilités par des enquêtes auprès des utilisateurs et par la constitution de comités consultatifs - généraux ou spéciaux - d'utilisateurs (la prise de décision demeurant la prérogative du service national), ainsi que par des formules moins officielles telles que groupes de travail ou bulletins d'information scientifique.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : NORMALISATION DE LA CLASSIFICATION DES
STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL

46. La Conférence prend acte avec satisfaction des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la recommandation de 1974 sur l'amélioration des statistiques du commerce extérieur.

47. Une nouvelle classification permettant de présenter les statistiques selon la Classification type pour le commerce international (CTCI) a été adopté à Tonga en janvier 1975. Le délégué de la Nouvelle-Calédonie fait savoir que des dispositions sont actuellement prises en vue de publier les statistiques selon la CTCI à partir de 1977. Le représentant de Fidji déclare que parallèlement à l'adoption du système décimal à partir de janvier 1977, son pays revoit son système de classification pour le rendre conforme à la deuxième révision de la CTCI et qu'il pense publier ses statistiques, en 1977, selon l'ordre de la CTCI, des grandes catégories économiques et des positions tarifaires. Au Samoa-Occidental, une nouvelle classification fondée sur la CTCI doit être mise en oeuvre prochainement.

48. Une nouvelle classification succincte, mise au point par l'UNDAT pour les pays ayant un faible volume d'échanges, est distribuée. Il s'agit d'un condensé de la Nomenclature de Bruxelles qui permettrait de présenter les statistiques au niveau des trois premiers chiffres au moins de la deuxième révision de la CTCI et conformément également à la classification par grandes catégories économiques, ce qui est nécessaire dans le cas des statistiques de la comptabilité nationale. Cette classification est très voisine de la classification douanière qui a été introduite aux Nouvelles-Hébrides en janvier 1976 (sur la base de la première révision de la CTCI); elle a déjà été utilisée comme base de classification des importations pour le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique (entreprise en octobre 1976) et le sera probablement aux Iles Cook au début de 1977.

49. La Conférence fait l'éloge de cette classification qui sera utilisée avec profit par les autres petits pays qui ne disposent pas actuellement de statistiques satisfaisantes pour leur commerce extérieur.

50. On évoque alors l'intérêt que le Bureau de coopération économique du Pacifique Sud porte au commerce intra-régional. Les pays de la région sont invités à faire en sorte que toutes les statistiques d'importation et d'exportation soient données par région, pays et produit. Il est également demandé de ventiler de la même manière les données relatives aux échanges intra-régionaux. Il est rappelé qu'il importe, dans les statistiques commerciales de chaque pays, de distinguer les exportations nationales des réexportations.

51. La Conférence fait siennes les recommandations de 1974 concernant les statistiques d'importation, l'utilisation des prix CAF comme base d'évaluation et la nécessité d'éviter de confondre pays d'origine et pays d'expédition.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT DES SERVICES REGIONAUX DE STATISTIQUE

52. La Conférence estime qu'il est de la plus haute nécessité de maintenir la continuité des services statistiques actuels de la Commission du Pacifique Sud et d'organisations internationales telles que la CESAP et l'UNDAT. Il se pourrait, selon les indications récentes qui ne sont pas sans la préoccuper, qu'il soit mis fin aux activités de l'UNDAT; les participants espèrent cependant qu'en pareil cas les services de la CPS seraient élargis pour pouvoir reprendre les fonctions dont s'acquitte actuellement le statisticien de l'UNDAT.

Recommandation N° 6

La Conférence recommande vivement que les services statistiques et démographiques de la Commission du Pacifique Sud soient maintenus dans leur forme actuelle et développés à mesure que les ressources le permettront. Elle recommande d'autre part que la Commission développe ses services d'information en distribuant, par exemple, des listes de publications statistiques utiles. Elle réaffirme le point de vue qu'elle a déjà exprimé à la Conférence de 1974, à savoir que ces prestations devraient s'inscrire dans le cadre des activités de la CPS, et n'est pas en faveur de la création d'un grand centre distinct.

53. Des précisions sont apportées en ce qui concerne le poste d'assistant de recherche nouvellement créé à la Commission du Pacifique Sud, et la Conférence est favorable à l'idée d'en faire une opération de formation en nommant des Océaniens à ce poste pour des périodes relativement courtes. Il serait toutefois peut-être difficile aux bureaux statistiques de la région de libérer actuellement le personnel voulu à cet effet.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : AUTRES QUESTIONS

54. La nécessité de tenir de nouvelles conférences régionales de statisticiens est examinée et il est relevé que les progrès qui ont été réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence de 1974 constituent en soi une justification de ces conférences, dont ils montrent bien l'intérêt.

Recommandation N° 7

Il est vivement recommandé d'instituer la Conférence régionale de statisticiens sur une base régulière, à raison d'une conférence tous les deux ans, et de la prévoir de manière que son rapport puisse être communiqué dans les meilleurs délais aussi bien à la session du Comité de planification et d'examen de la Commission du Pacifique Sud qu'à celles du Comité de la statistique de la CESAP.

V - RECOMMANDATIONS

Législation et organisation, y compris leurs rapports avec l'intégration des systèmes statistiques

Recommandation N°1

La Conférence recommande vivement

que la législation en matière de statistique contienne les dispositions suivantes :

- a) les renseignements fournis à titre obligatoire à des fins statistiques uniquement ont un caractère confidentiel et toute dérogation à cet égard n'est possible qu'avec l'assentiment écrit de l'intéressé ;
- b) le statisticien doit être libre de refuser de mener une opération ou d'y collaborer s'il estime qu'elle ne remplit pas les conditions fondamentales nécessaires pour obtenir des statistiques fiables et maintenir la confiance du public dans l'intégrité du service de la statistique.

Les campagnes de recensement en 1976 et les réalisations dans le domaine démographique

Recommandation N°2

La Conférence note avec préoccupation la faible priorité qui est accordée aux services démographiques de la CPS dans le programme de travail de 1977 de la Commission et recommande très vivement que ces services soient maintenus et même élargis. Elle rappelle 1) que la plupart des pays de la région connaissent de sérieux problèmes liés à la croissance et aux mouvements de la population et dépendent largement des recensements et des enquêtes démographiques pour suivre ces mouvements ; 2) qu'ils sont fortement tributaires des services du démographe de la CPS ainsi que des autres organismes fournissant conseils et aide techniques pour la conception et l'organisation de recensements de population, d'enquêtes et d'autres services démographiques, ainsi que pour l'analyse des résultats obtenus ; 3) qu'ils préfèrent nettement que ces prestations soient assurées de manière suivie au sein de la région, estimant que c'est à la Commission qu'il appartiendrait de le faire, en travaillant directement pour les pays de la région.

Recrutement, formation à la statistique et moyens de retenir le personnel dans le Pacifique Sud

Recommandation N° 3

La Conférence appuie les programmes de formation de la CPS sous leur triple aspect et recommande que ces activités soient poursuivies et envisagées en étroite collaboration avec l'Institut asiatique de statistique.

Recommandation N°4

La Conférence recommande d'accorder une priorité de rang élevé à la formation d'agents et de spécialistes grâce à la formule des détachements et des échanges de personnels entre services statistiques de la région. Elle reconnaît l'intérêt de subventions de la CPS à cet égard et invite la Commission à envisager de réserver une partie de ces subventions aux-dits échanges.

Elaboration de statistiques particulières - Ordre de priorité

Recommandation N°5

La Conférence recommande que le développement des services statistiques se fasse en fonction des programmes établis d'après les besoins estimés et des priorités fixées grâce à des contacts permanents avec un grand nombre d'utilisateurs de statistiques. De tels contacts seront facilités par des enquêtes auprès des utilisateurs et par la constitution de comités consultatifs - généraux ou spéciaux - d'utilisateurs (la prise de décision demeurant la prérogative du service national), ainsi que par des formules moins officielles telles que groupes de travail ou bulletins d'information scientifique.

Développement des services statistiques régionaux

Recommandation N°6

La Conférence recommande vivement que les services statistiques et démographiques de la Commission du Pacifique Sud soient maintenus dans leur forme actuelle et développés à mesure que les ressources le permettront. Elle recommande d'autre part que la Commission développe ses services d'information en distribuant, par exemple, des listes des publications statistiques utiles. Elle réaffirme le point de vue qu'elle a déjà exprimé à la Conférence de 1974, à savoir que ces prestations devraient s'inscrire dans le cadre des activités de la CPS, et n'est pas en faveur de la création d'un grand centre distinct.

Autres questions

Recommandation N°7

Il est vivement recommandé d'instituer la Conférence régionale de statisticiens sur une base régulière, à raison d'une conférence tous les deux ans, et de la prévoir de manière que son rapport puisse être communiqué dans les meilleurs délais aussi bien à la session du Comité de planification et d'examen de la Commission du Pacifique Sud qu'à celles du Comité de la statistique de la CESAP.

ANNEXE I

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL PRESENTES A LA CONFERENCE

- SPC/Statisticians 3/WP.1 Statistical Legislation and Organisation,
par R.W. Fergie, Bureau des statistiques,
Waigani, Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- WP.2 Review of Progress in Implementing Recommendations
of Second Regional Conference, 1974 and Regional
Population Census Planners - 1975 - Papua New Guinea,
par R.W. Fergie, Bureau des statistiques, Waigani,
Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- WP.3 Statistical Training Provided by the South
Pacific Commission, par P.W. Hodgkinson,
statisticien à la Commission du Pacifique
Sud, B.P. D5, NOUMEA CEDEX, Nouvelle-Calédonie.
- WP.4 SPC Regional Statistical Services, par
P.W. Hodgkinson, statisticien à la Commission
du Pacifique Sud, B.P. D5, NOUMEA CEDEX,
Nouvelle-Calédonie.
- WP.5 The 1976 Round of Population Census - Papua New
Guinea, par R.W. Fergie; Bureau des statistiques,
Waigani, Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- WP.6 Statistical Training in Papua New Guinea, par
R.W. Fergie, Bureau des statistiques, Waigani,
Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- WP.7 Population Census Monographs - Facilities for
Micro-Analysis offered by Papua New Guinea,
par R.W. Fergie, Bureau des statistiques, Waigani,
Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- WP.8 Demography Programme of the South Pacific Commission,
par Ko Groenewegen, démographe à la Commission du
Pacifique Sud, B.P. D5, NOUMEA CEDEX, Nouvelle-
Calédonie.
- WP.9 The 1976 Round of Censuses in the South Pacific,
par Ko Groenewegen, démographe à la Commission
du Pacifique Sud, B.P. D5, NOUMEA CEDEX,
Nouvelle-Calédonie.

- SPC/Statisticians 3/WP.10 Some Recent Developments in Overseas Trade Statistics, par H.M. Barton, statisticien de l'Equipe multinationale interdisciplinaire de conseillers des Nations Unies pour le développement dans le Pacifique Sud (UNDAT).
- WP.11 Summary of Recent, Current and Planned Statistical Developments in Fiji, par R.H. Lodhia, statisticien officiel par intérim, Bureau des statistiques, P.O. Box 2221, Suva, Fidji.
- WP.12 Contributed Paper on Fiji's Census of Population 1976, par R.H. Lodhia, statisticien officiel par intérim, Bureau des statistiques, P.O. Box 2221, Suva, Fidji.
- WP.13 Conseil économique et social des Nations Unies - Statistiques sociales et démographiques - Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de 1980. Rapport du Secrétaire général. Commission de statistique, Dix-neuvième Session, New Delhi, 8 - 19 novembre 1976. Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire. E/CN.3/480, 30 juillet 1976.
-

ANNEXE II a)

ALLOCUTION D'OUVERTURE

prononcée par

M. J.S. Champion
Commissaire-Résident britannique
aux Nouvelles-Hébrides

Mesdames,

Messieurs,

Je tiens, tout d'abord, à vous souhaiter à tous la plus cordiale bienvenue à l'occasion de cette Troisième Conférence régionale de statisticiens organisée sous les auspices de la Commission du Pacifique Sud.

Bon nombre d'entre vous viennent de très loin et je souhaite que cette semaine de travail qui nous réunit à Port-Vila, tout en étant productive, vous apporte aussi de nombreuses satisfactions personnelles.

Il m'est particulièrement agréable de voir qu'un si grand nombre d'institutions internationales se sont fait représenter à la Conférence pour étudier "de première main" les questions dont s'occupent les statisticiens du Pacifique et de savoir que les services statistiques de la région pourront bénéficier du concours de leurs spécialistes dans leur oeuvre de développement.

Nous devrions nous employer, à mon sens, à tirer le meilleur parti possible de cette assistance si libéralement offerte et je suis convaincu que vos délibérations de cette semaine permettront de mieux déterminer les nombreuses manières dont nous pouvons procéder.

Depuis votre dernière conférence de 1974 en Nouvelle-Calédonie, d'importants événements statistiques se sont produits dans de nombreux territoires, le plus marquant étant sans doute la campagne de recensement de la population, et je suis persuadé que vous aurez de nombreuses données d'expérience à échanger à ce sujet.

Si les progrès sont manifestes, il n'en est pas moins vrai qu'il reste encore beaucoup à faire, aux Nouvelles-Hébrides en tout cas. Si nous disposions des ressources nécessaires, de nombreuses lacunes du système d'information statistique pourraient être comblées rapidement. Or, force nous est de suivre le rythme que nous dictent les maigres ressources dont nous disposons et les priorités fixées pour leur répartition. L'ordre de priorité pour la réalisation de statistiques particulières figure d'ailleurs à notre ordre du jour et c'est avec le plus vif intérêt que j'écouterai vos commentaires sur ce point.

Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de nos débats, il en est d'autres qui présentent un intérêt commun manifeste pour les divers pays du Pacifique. Je suis, à cet égard, particulièrement heureux des progrès qui ont été réalisés dans le domaine de la formation grâce à l'aide généreuse du Gouvernement néo-zélandais.

Le traitement des données demeure un problème pour les petits territoires qui ne disposent pas de l'équipement nécessaire, surtout lorsque ces territoires doivent effectuer des enquêtes de vaste portée - enquêtes sur les dépenses des ménages et recensements, par exemple. J'espère qu'une solution satisfaisante à ce problème pourra être trouvée.

La législation et le cadre organique sont de toute évidence d'une importance primordiale pour le bon développement des systèmes statistiques. Les principes fondamentaux que sont le droit d'exiger certains renseignements et le caractère confidentiel des données ainsi fournies sont universellement reconnus. Cependant, l'organisation des services statistiques diffère beaucoup d'un pays à l'autre, étant très souvent le résultat de circonstances historiques et de limites institutionnelles plutôt que celui d'un choix délibéré.

Toutefois, l'évolution de la situation dans le Pacifique nous donne la possibilité, je dirai même nous impose l'obligation, d'éviter au maximum les erreurs et les manquements du passé et d'introduire le meilleur système possible pour l'avenir.

Je ne prétends nullement affirmer que nous ayons trouvé la solution type aux Nouvelles-Hébrides. Légiférer est une chose, rendre un système opérationnel en est une autre. Il nous incombe maintenant de donner effet à la législation introduite ici en 1974, qui a fait du Bureau de la statistique du Condominium notre organisme officiel dans ce domaine en lui confiant notamment la responsabilités des normes statistiques. Des progrès ont toutefois été réalisés et la création de notre bureau commun de planification du développement devrait entraîner de nouvelles demandes de documentation statistique; une enquête sur le tourisme est d'ailleurs déjà prévue pour l'année prochaine.

A cet égard, j'ai parfaitement conscience que les administrations ont souvent tendance à considérer que leurs statisticiens sont uniquement à leur service, oubliant qu'ils ont aussi des responsabilités internationalement reconnues vis-à-vis du public en général. S'ils doivent s'acquitter de cette double responsabilité, dans la mesure où les ressources le leur permettent, il est normal de chercher à mettre au point des systèmes qui laissent à nos statisticiens un certain degré d'autonomie dans la détermination de leur programme et leur donnent la possibilité de mener leur tâche d'une manière qui témoigne de l'intégrité et de l'indépendance professionnelles qui sont indispensables pour maintenir la confiance de la collectivité. Autrement, aucun statisticien ne saurait s'acquitter de sa tâche comme il le doit.

En conclusion, Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous renouveler mes meilleurs voeux de succès pour votre conférence dont j'attends les conclusions avec le plus vif intérêt.

ANNEXE II b)

MESSAGE

du

Dr E. Macu Salato
Secrétaire général
de la
Commission du Pacifique Sud

Permettez-moi de vous adresser à tous - délégués du pays hôte, représentants des gouvernements insulaires et des gouvernements délégués de la Commission du Pacifique Sud, observateurs des organisations internationales - une très cordiale bienvenue à cette Troisième Conférence régionale de statisticiens qui est aussi la première à se tenir en dehors du siège de la Commission à Nouméa. Je déplore bien vivement que des impératifs professionnels m'empêchent d'être parmi vous pour cette cérémonie d'ouverture et de vous adresser personnellement ce message.

Nous sommes reconnaissants au pays hôte, les Nouvelles-Hébrides, d'avoir accepté d'accueillir cette conférence à Port-Vila et je sais particulièrement gré aux deux Commissaires-Résidents d'honorer de leur présence la cérémonie inaugurale de cette conférence. Le haut niveau de participation des organisations internationales - deux d'entre elles se sont même fait représenter de Bangkok - témoigne de l'importance qui est attachée à cette conférence. Je tiens à souligner tout spécialement la participation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique qui représente les Nations Unies en Asie et dans le Pacifique et qui, il y a deux ans, a changé de nom pour bien montrer la place que prend le Pacifique dans ses préoccupations. Au cours de ces derniers mois, j'ai eu des entretiens avec le Secrétaire général de la CESAP, M. Maramis, et quelques-uns de ses principaux collaborateurs dans le cadre de nos efforts tendant à resserrer les liens de nos deux organisations, et je souhaite qu'à l'avenir la Commission du Pacifique Sud puisse se faire l'interprète de tout le Pacifique pour les questions d'importance qui sont débattues aux réunions de la CESAP.

Les statistiques sont indispensables à la planification et au développement de tout pays mais peut-être nulle part ailleurs autant que dans le Pacifique; les Océaniens sont en effet tellement dispersés, étant parfois séparés par des milliers de milles marins, qu'une bonne planification est particulièrement difficile et qu'il devient très important de disposer de statistiques fiables sur lesquelles fonder cette planification. Cette partie du programme de travail de la Commission du Pacifique Sud prend de plus en plus d'importance avec le temps. Nos activités dans ce domaine ont débuté par le recrutement d'un démographe en 1967 et, cinq années plus tard, en 1972, le poste de statisticien a été créé. Au terme d'une nouvelle période de cinq ans, 1977 verra nos efforts s'orienter dans un certain nombre de nouvelles directions. En tout premier lieu, grâce à la générosité du Gouvernement néo-zélandais, nous disposerons d'un spécialiste de la formation statistique qui se

rendra dans divers pays océaniques pour y organiser des cours complets de formation aux méthodes et techniques statistiques fondamentales. En deuxième lieu, la Conférence du Pacifique Sud, qui s'est tenue le mois dernier; à Nouméa, a approuvé la création du poste d'assistant de recherche à partir du début de l'année prochaine, ce qui nous permettra d'ajouter à nos services un insulaire qui contribuera au développement de notre service d'information statistique. Je suis convaincu que vous vous félicitez d'autant plus vivement de la création de ces deux nouveaux postes que ce sont les statisticiens de la région qui en avaient vivement recommandé le principe à leur conférence de 1974. En outre, pour donner suite à une proposition de la CPS, le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population a mis sur pied un projet d'assistance technique et de formation en ce qui concerne les statistiques sur les migrations et il recrute actuellement un conseiller en la matière qui travaillera en collaboration étroite avec la Commission et sera affecté au siège de la CPS.

Nous nous proposons, grâce à ces innovations, d'améliorer et de diversifier les prestations de notre service statistique. En outre, par suite de l'intégration du programme de travail de la Commission qui a été approuvée par la dernière Conférence du Pacifique Sud, toutes ces activités se trouveront regroupées au sein d'un service de statistiques socio-économiques. Il ne fait aucun doute que la mise en oeuvre de ces nouveaux projets et l'orientation qu'il conviendra de donner à nos services statistiques régionaux seront au coeur de vos débats de cette semaine et c'est avec le plus vif intérêt que nous attendrons vos recommandations à ce sujet.

Les campagnes de recensement de 1976 seront aussi un thème clé de la conférence. Ces recensements, qui constitueront une source de renseignements utiles, nous auront en même temps posé un problème dans l'organisation de cette réunion, car il nous a été impossible de trouver une date qui ne coïncide pas avec celle d'un recensement ou d'un autre. Aussi déplorons-nous que les travaux préalables ou consécutifs à leur recensement aient empêché Tonga et les Iles Cook de se faire représenter cette semaine.

Je forme des vœux très sincères pour que cette conférence soit pour chacun d'entre vous source d'intérêt et de satisfaction. Votre ordre du jour comporte un grand nombre de questions importantes et j'espère que vous ne laisserez pas le cadre enchanteur de votre salle de conférence vous distraire par trop de votre tâche. Je souhaite que cette réunion vous permette de resserrer vos anciens liens d'amitié et d'en nouer de nouveaux et que ces contacts établis aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de la salle de conférence contribueront à faire de cette rencontre un véritable succès.
